



MESSAGE RELATIF À L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Groupe E consacre 9 millions de francs au soutien des collectivités publiques de sa zone de desserte dans le domaine des économies d'énergie. Ce programme inédit en Suisse est destiné à réduire la consommation électrique de l'éclairage public. Diverses mesures allant du remplacement des lampes gourmandes en énergie à l'extinction des lampadaires sont proposées afin d'économiser jusqu'à 40% d'électricité.

Un audit de l'éclairage public a été effectué sur le territoire communal et il s'avère que la commune dispose de 679 points lumineux, dont 506 seraient concernés par cet assainissement.

Le Groupe E propose trois mesures visant à réduire la consommation d'énergie :

Mesure A : Remplacement des ampoules au mercure par des ampoules à vapeur de sodium ou Led. Pour information, les ampoules à vapeur de mercure seront retirées du marché dès 2015.

Mesure B : Ajout de ballasts électroniques sur certains luminaires afin de pouvoir diminuer l'intensité lumineuse entre minuit et 6h du matin.

Mesure C : Remplacement des lampes de 70W dans les quartiers par des lampes de nouvelles générations de 35 à 50W.

Une autre proposition consiste à procéder à des **coupures de l'éclairage public** entre 1h et 5h du matin. Les habitants du quartier des Grives, de la route du Coteau et de l'impasse des Ecureuils testent actuellement cette mesure dans le cadre d'une phase d'essai d'octobre 2011 à mars 2012 organisée par la Commune.

Le coût total des mesures proposées revient à Chf 320'550.-, le Groupe E participe aux coûts à raison de 31%, soit pour un montant de Chf 99'850.-, **le solde de Chf 220'700 étant à la charge de la Commune.**

Proposition	Participation Par point lumineux	Points lumineux	Coût Total	Participation du Groupe E	A charge de la Commune	Gain en kWh
Mesure (A+B)	Chf 400.-	21	28'350.-	8'400.-	19'950.-	6'921
Mesure A	Chf 300.-	120	120'000.-	36'000.-	84'000.-	28'186
Mesure B	Chf 200.-	248	148'800.-	49'600.-	99'200.-	51'381
Mesure C	Chf 50.-	117	23'400.-	5'850.-	17'550.-	9'815
TOTAL		506	320'550.-	99'850.-	220'700.-	96'303

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal, ainsi que la commission de l'énergie, proposent à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 221'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement dans les fonds propres de la commune.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly